



## VENTE AMIABLE

CHEVAUX - PONEYS de sport et d'élevage

Le samedi 5 octobre 2019 à la Gaubretière

### Règlement

Ces ventes sont amiables, de gré à gré entre les propriétaires vendeurs et les acheteurs, aucun des organisateurs n'interviendra de quelques façons que ce soit dans les transactions de vente sauf si l'organisateur devient potentiel acheteur ou vendeur.

La Vente est ouverte à **TOUS** chevaux/poneys de 2 ans et plus, ils seront présentés dans le manège (sol Toubin-Clément) et l'obstacle sera précédé d'une barre de réglage (le vendeur pourra demander la modification de la distance auprès du responsable du saut). Les chevaux montés évolueront sur les nouvelles carrières. Les foals et les poulinières peuvent être inscrits dans les mêmes conditions mais seront présentés dans leur élevage.

### Inscription

Tout vendeur devra fournir aux organisateurs :

- **le nom, le numéro d'immatriculation du/des chevaux**
- **la fourchette de prix demandé :**

A : - 3500€    B : de 3500€ à 5500€    C : de 5500€ à 7500€  
D : de 7500€ à 10000€    E : + de 10000€

- **votre commentaire** (que vous pouvez aussi choisir de donner le jour de la vente directement au speaker)
- **les frais d'inscription** de 30 € à l'ordre de la S.H.R (y compris site SHR)
- **le montant de la caution** 45 € à l'ordre de la S.H.R
- un chèque de 20 € pour la réservation d'un box

**Attention nombre de boxes limité, réservés aux premières demandes**

Le dossier complet doit être retourné à :

Véronique Godard : 6 rue du Boulas - Les Peux 85500 Les Herbiers

Laurence Vieux : 1 La Chapotière - La Verrie 85130 Chanverrie

Toute inscription incomplète (engagement, caution, acceptation de règlement) ne pourra être prise en compte.

## Conditions

Les chevaux et poneys présentés doivent être à jour de vaccinations et accompagnés de papier en règle. Le livret sera remis, avant la vente, aux organisateurs en échange du numéro de têtère de leur équidé.

Les chevaux et poneys devront être toilettés.

Les chevaux et poneys devront **impérativement** être présentés dans l'ordre de passage qui leur sera attribué.

Le vendeur devra être présent ou représenté au moment de la vente afin de prendre toutes décisions nécessaires. Aucun des organisateurs ne pourra être tenu pour responsable en cas d'éventuel litige. Le propriétaire de l'équidé (ou son représentant) est responsable de son animal.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables, ni des accidents, ni des maladies ou des dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Les pertes et dommages restent à la charge des vendeurs.

La présentation des chevaux/poneys pouvant comporter des dangers, les visiteurs et amateurs circulent sur le site à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leur sont faites par les organisateurs.

## Clôtures des engagements - Absences

Les engagements devront nous parvenir avant le **23 Septembre impérativement**.

Le chèque de caution de 45€ sera restitué aux propriétaires avec le livret contre le numéro de têtère après le passage de son cheval/poney.

**En cas d'absence du cheval/poney, le chèque de caution sera rendu, uniquement, sur présentation d'un certificat vétérinaire.**

## Déroulement :

Le programme de la journée sera déterminé après la clôture et en fonction du nombre d'engagés et du niveau des participants.

Tous droits réservés de photos et vidéos à l'organisateur.